Surperformer les contrats en euros
dans un marché stable, baissier
ou même très baissier !

- Obligation de droit français à capital non garanti
- Cotée en Bourse de Luxembourg
- Actif représentatif d’une unité de compte dans un contrat d’assurance vie

Objectif : 7,5% de revenus annuels

Les 2 premières années, **deux coupons fixes de 7,5%**[1] sont garantis.

Les années suivantes, l'investisseur reçoit[1] chaque année un coupon indexé sur la performance depuis l'origine du Panier de Référence.

Coupon annuel[2] = **7,5% + 15% de la performance du Panier de Référence**

Maturité possible dès l'année 3

Dès que la performance du Panier de Référence dépasse un **seuil annuel** à une constatation annuelle à partir de l'année 3, deux Effets Sécurité sont activés

Sécurité 1

➔ **Maturité anticipée...**

avec récupération de **100%** du capital initialement investi

Sécurité 2

➔ Versement[1] du maximum entre :
un coupon de 7,5%

et **100% de la performance du Panier de Référence**

Sinon, à l'échéance des 8 ans, l'investisseur reçoit[1] :
Le dernier coupon variable + 100% de la valeur finale du Panier de Référence

1 Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance vie
2 Si la valeur du coupon est négative, elle sera réputée égale à 0

Un seuil annuel de plus en plus bas

Le seuil d'activation de la maturité anticipée diminue de 10% année après année.

Seuil dégressif, exceptionnellement bas en année 8 à -50%... pour laisser toutes les chances d'activer un remboursement minimum garanti de 107,5%[1] même en cas de forte chute des marchés

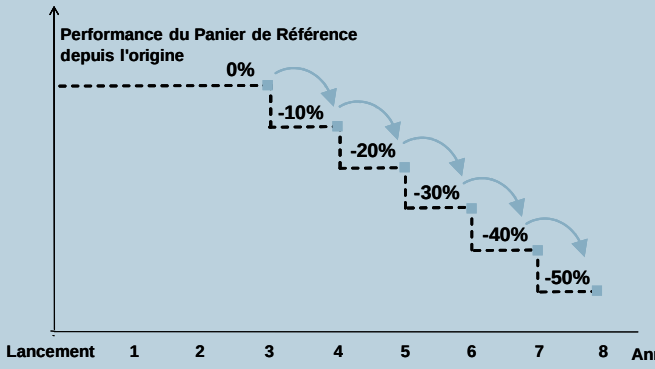

	Seuil annuel d'activation
Année 3	0%
Année 4	-10%
Année 5	-20%
Année 6	-30%
Année 7	-40%
Année 8	-50%

Le Panier de Référence

A chaque date de constatation annuelle, on définit le Panier de Référence constitué des 20 actions ayant enregistré les moins bonnes performances depuis le lancement parmi les 40 actions composant le portefeuille.

40 actions ont été sélectionnées pour leur solidité financière et leur potentiel de croissance. Ces sociétés figurent parmi les plus grandes capitalisations boursières et représentent les principaux secteurs de l'économie sur 3 grandes places boursières : Europe (65%), Amérique du Nord (17,5%), Japon (17,5%).

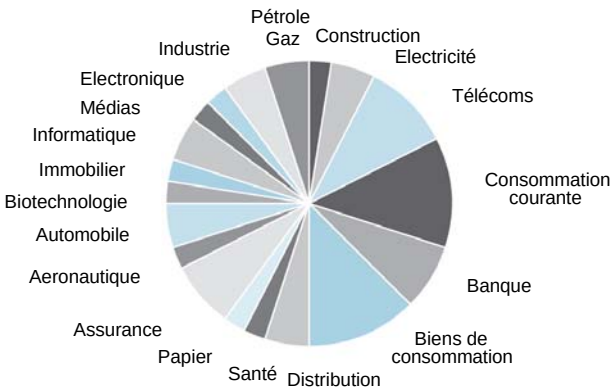

Quand souscrire?

Pour bénéficier pleinement des garanties et performances offertes par OPTIMIZ ƒ 7,5%, les souscriptions doivent être reçues avant le **20 juillet 2006.**

Après cette date, les souscriptions restent possibles à tout moment; les conditions diffèrent cependant car l'obligation évolue en fonction des marchés financiers.

Fiche technique

Type
Obligation de droit français non garantie en capital

Emetteur
SG Option Europe, filiale à 100% de la Société Générale

Période de lancement
Jusqu'au 20 juillet 2006

Date d'échéance
28 juillet 2014

Valeur Nominale Initiale
1000 EUR

Liquidité
Quotidienne

Commission de souscription
4,5 % maximum

Commission de rachat
Néant

Eligibilité à un contrat d'assurance vie
Oui

CODE ISIN
FR0010295899

OPTIMIZ ƒ 7,5% est une obligation à capital non garanti constituant un support représentatif d'une unité de compte dans un contrat d'assurance vie.
Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières d'OPTIMIZ ƒ 7,5%. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au contrat d'assurance ni une offre, ni une recommandation, ni une invitation, ni un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

OPTIMIZf 7,5%

Je suis intéressé(e) par OPTIMIZ f 7,5% et souhaite obtenir, sans engagement de ma part, des informations complémentaires.

☐ Je souhaite être contacté(e) par mon conseiller pour de plus amples informations

De préférence entre_____h_____et_____h_____
Au n° de tél. suivant_____

☐ Je souhaite recevoir une documentation complète sur OPTIMIZ f 7,5%.

Mes coordonnées

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom_____

Prénom_____

Adresse_____

Code postal_____

Ville_____

Téléphone bureau_____

Téléphone domicile_____

OPTIMIZ f 7,5% est une obligation à capital non garanti, cotée en Bourse de Luxembourg et constituant un actif représentatif d'une unité de compte dans un contrat d'assurance vie. Société Générale ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur OPTIMIZ f 7,5%. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. OPTIMIZ f 7,5% est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Obligation sous-jacente qui est présentée dans ce document. L'Obligation OPTIMIZ f 7,5% ne peut être diffusée directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L 411-1 et suivants du Code Monétaire et Financier. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur l'Obligation en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les adhérents au dit contrat doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux.

WWW

OPTIMIZ *f* 7,5%
par Adequity

OPTIMIZ *f* 7,5% est un placement de la gamme Adequity, première gamme spécialisée de produits structurés, née de l'ingénierie financière Société Générale.

SG CIB, banque d'investissement du groupe Société Générale, est leader mondial dans ce domaine.

Pour en savoir plus sur Adequity :
www.adequity.fr

Coordonnées
de votre conseiller